



Information du personnel sur la pose de bracelets d'identification

Dans le cadre de l'amélioration de la sécurité de la prise en charge du patient, le Centre Hospitalier Intercommunal Aix-Pertuis souhaite généraliser le port du bracelet d'identification au niveau de l'établissement.

L'application de cette mesure **à tous les patients** évite toute discrimination.

La pose du bracelet doit se faire dans le service par un professionnel de santé à l'arrivée du patient après vérification de la **concordance des données contenues sur les étiquettes** :

Nom de naissance - Nom marital/usuel - Prénoms - Date de naissance

- Avec une pièce d'identité ;
- En l'absence de pièce d'identité, avec le patient par des questions « ouvertes » (Ex. : Pouvez-vous m'épeler votre nom de naissance ?) ;
- A défaut, avec sa famille.

Il s'agit de **bracelets à usage unique, plastiques, lavables, inviolables** permettant de coller une étiquette du patient avec rabat transparent étanche.

Une **information orale** accompagnée d'un document doit être donnée au patient pour lui expliquer les raisons de la pose de ce bracelet.

IL EST IMPORTANT D'INSISTER SUR :

- Le **libre choix du patient** de refuser le port du bracelet SAUF POUR LES PATIENTS NON COMMUNIQUANTS POUR LESQUELS IL EST OBLIGATOIRE ;
- La **traçabilité de la pose du bracelet** dans le dossier ou le motif éventuel de son refus ;
- Le but d'**amélioration de la sécurisation des soins** à toutes les étapes de la prise en charge du patient ;
- Le fait d'inciter les patients à **vérifier l'exactitude des données sur l'étiquette** de leur bracelet.

Pour toute question, réflexion ou problème, une adresse mail : identito@ch-aix.fr

« Rien à déclarer ? ... Si, votre identité ! »

Pour éviter les erreurs de transfusion, de médicaments, de chirurgie, d'examen... je demande et je vérifie l'identité des patients dont j'ai la charge.

L'identité de naissance est la seule qui soit sans risque !

Elle ne change JAMAIS tout au long de la vie.